

Une évolution sans révolution

Le bâtiment du Grand-Conseil de 1850 à 1970

par Dave Lüthi

Avant l'incendie de 2002, l'histoire du bâtiment du Grand Conseil entre 1850 et 1970 était bien méconnue. A l'exception de quelques aménagements marquants effectués autour de 1910 et de la restauration de la façade en 1927, les modifications apportées à l'édifice n'avaient fait l'objet d'aucune étude systématique. Pourtant, le bâtiment a sans cesse été rénové, réaménagé, restauré et une liste fournie d'interventions a pu être dressée.

Partiellement rénové autour de 1830, le bâtiment du Grand Conseil n'est plus l'objet de travaux notables durant plusieurs décennies. Les interventions s'avèrent plus nombreuses durant la seconde moitié du XIX^e siècle, occasionnées par l'usure du temps, les réaffectations partielles et les réaménagements obéissant au souhait de rendre l'édifice plus confortable.

En 1864-1865, outre la création de magasins militaires dans le bâtiment, c'est surtout la rénovation des façades qui doit être relevée (286). Un crépi clair est appliqué sur les maçonneries, laissant apparaître les chaînes d'angle appareillées de la salle Perregaux et mettant en évidence les grands contrevents, notamment ceux du Péristyle peints à chevron aux couleurs cantonales. Une petite annexe à l'angle sud-ouest, dont l'époque de construction n'est pas connue mais qui est visible sur les photographies les plus anciennes, est vraisemblablement détruite lors de ces transformations (**fig. 67 et 68**). Quatre ans plus tard, le Péristyle est aussi rénové (la nature des travaux n'est pas connue) et l'on répare le paratonnerre du clocheton. Les moyens de chauffage sont aussi fréquemment révisés à cette époque (cheminées en 1865 et 1873 ; poêles en 1872). Pour assurer une bonne isolation à l'édifice, les fenêtres sont également rénovées, alors que des stores de couleur verte sont posés par Tomassi, de Genève (1874). Ces stores sont sans doute placés à l'intérieur ; ils ne sont jamais visibles sur les photographies de l'édifice.

En 1877, les parlementaires ambitionnent de grands travaux de transformation, mais seule la toiture de la salle subit une importante réfection. Toutefois, deux ans plus tard, suite à l'ouragan du 20 février 1879, ce travail doit être recommencé. Grevant le budget cantonal des bâtiments, cette tempête empêchera la mise en route de travaux de grande ampleur. Seule la transformation de la salle Perregaux est alors menée à bien. Plusieurs témoignages de l'époque décrivent cette intervention dirigée par l'architecte cantonal François Sudheimer (1844-1886) :

« Depuis longtemps la question de l'agrandissement de la salle du Grand Conseil était à l'étude ; plusieurs projets avaient été présentés et refusés, vu le coût considérable des travaux proposés. Ces divers projets avaient ajourné toute réparation de propreté à cette salle dont la teinte gris-sombre uniforme des parois, le plafond taché et fendu, le mobilier au velours usé, les tapis et les rideaux fanés, donnaient un cachet de tristesse et de mélancolie. La tribune publique en galerie sur une partie de la salle était lourde et disgracieuse, compromettant l'harmonie des lignes architecturales fort bien étudiées, du style renaissance Louis XVI de la Salle ; les colonnes soutenant cette galerie gênaient la circulation, et la grande porte ayant accès sous la tribune ne représentait guère l'entrée principale de la salle du Corps Législatif. Il y avait donc lieu de faire une réparation complète, car, depuis 1831, soit 40 ans à peu près, rien n'avait été retouché. [...] Les premiers travaux étaient à peine ébauchés que la question de la modification de l'emplacement de la tribune publique fut soulevée, et, après étude, le Conseil d'Etat adopta, dans le mois de septembre, le projet de remplacer la galerie saillante dans la salle par une tribune en amphithéâtre prise au-dessus de la salle dite des contentieux. Une ouverture de huit mètres de large fut pratiquée dans le mur nord de la salle, et la plateforme du plafond fut suspendue à un sommier en tôle assemblée, afin d'éviter des colonnes de soutien qui auraient gêné la vue de la salle dès la tribune. Celle-ci peut contenir actuellement 75 personnes assises et 25 debout, soit une centaine en tout. Les travaux, confiés à des entrepreneurs sérieux et capables, furent exécutés au contentement de l'administration, et les sommes payées en 1879 s'élèvent à 5912 fr., y compris les frais d'appareillage pour l'éclairage au gaz de la salle et de ses dépendances » (287).

Le *Conteur Vaudois* note quant à lui que « les corniches, les moulures dorées et autres détails fraîchement restaurés offrent un charmant coup d'œil » (288). A notre connaissance, aucun document iconographique ne témoigne de l'état de la salle après cette intervention.

En 1881, les façades sont rénovées à nouveau. Sans doute est-ce à cette date que les fenêtres du second niveau inférieur de la façade ouest, qui dataient vraisemblablement du XVI^e siècle (fenêtres divisées par un meneau, semblables à celles du premier niveau inférieur), sont remplacées par d'autres, de forme rectangulaire, plus amples. Ces ouvertures sont garnies de volets extérieurs. Peu après interviennent d'importants travaux dans les environs immédiats de l'édifice. L'ancienne maison Gaulis (Cité-Devant 11), achetée par l'Etat en 1875, est transformée et reliée aux bâtiments voisins de façon à ne former qu'un vaste

immeuble administratif abritant plusieurs services cantonaux. Ces travaux d'aménagement sont exécutés vers 1884-1885 ; un agrandissement de la maison (surélévation d'un niveau) intervient en 1889 vraisemblablement sous la direction de l'architecte cantonal Henri Assinare (1826-1899).

A la fin du XIX^e siècle, peu de transformations sont à noter. La perspective d'une reconstruction, souhaitée dès 1871 et concrétisée par deux projets présentés en 1894 et 1897 respectivement par les architectes Gaspard André et Eugène Jost, recule sans doute l'exécution d'une rénovation d'envergure. Pourtant cette reconstruction ne se fera pas, car vers 1900 les finances de l'Etat n'autorisent pas pareille dépense. Deux autres projets de reconstruction partielle (en 1908 et 1914, par l'architecte cantonal Eugène Bron) resteront aussi inaboutis.

Des travaux importants sont malgré tout entrepris en 1908. Le Conseil d'Etat consent alors à la création d'une salle de réunion supplémentaire, prise sur le Péristyle. Sa construction est réalisée entre 1910 et 1911 ; l'auteur des plans n'est connu que par ses initiales « Ch. B. », que portent à cette époque quatre architectes lausannois : Charles Borgeaud (1852-1925), député au Grand Conseil entre 1901 et 1917, Charles-François Bonjour (1870-1961), associé de Borgeaud, professeur d'architecture à l'Ecole d'ingénieur de Lausanne entre 1905 et 1933 (289), Charles Brugger (1879-1973) et Charles Braun (1881-1946). Selon l'*Annuaire officiel*, aucun d'entre eux n'est engagé au service des Bâtiments ou au Département des Travaux publics. On est tenté d'attribuer la paternité de ce projet à Bonjour, ce dernier travaillant fréquemment, de façon indirecte, pour l'Etat (construction de nombreux temples) ; mais l'aspect du Fumoir suggère cependant plutôt une œuvre de Brugger ; faute d'attestation explicite, cette attribution stylistique doit cependant être considérée comme une hypothèse.

Le fumoir occupe la partie occidentale de l'ancien Péristyle (**fig. 69**). Son riche décor, détruit par l'incendie, se composait de boiseries montant aux deux-tiers des parois. Rythmés par des lésènes cannelées et des panneaux, ces lambris présentaient dans leur partie supérieure des petits tableaux marquetés figurant les châteaux vaudois (290). La corniche qui couronnait ces boiseries, partiellement ornée de denticules, formait un arc segmentaire au-dessus des portes de la salle. On retrouvait cet

élément cintré dans les huisseries des fenêtres. Il soulignait une partie garnie de vitraux à motifs géométriques signés par l'atelier lausannois Guignard & Schmitt. Le tiers supérieur des parois était rythmé par des doubles lésènes cannelées qui limitaient des panneaux en chapeau de gendarme ; d'étranges motifs de stucs d'esprit roman ou celtique (cercles entrelacés) les décoraient. Le plafond porté par une large gorge montrait des caissons de staff ; la rangée extérieure était marquée par des médaillons circulaires en léger relief. Un beau projet de lustre en laiton doré date sans doute de cette intervention ; il n'a probablement pas été réalisé (291) (**fig. 70**).

La paroi qui sépare la salle des séances du Grand Conseil de son vestiaire (situé sous la tribune) est également transformée en 1910. L'architecte applique un décor Louis XVI, dans l'esprit de la salle Perregaux (**fig. 71**). Une large porte marquée par des doubles pilastres ioniques donne dorénavant accès à la salle. Elle est surmontée d'une horloge coiffée de guirlandes ainsi que d'une balustrade de ferronneries de goût néoclassique. De part et d'autre de la porte sont aménagés des casiers pour les députés. A proximité, dans le fumoir, un poêle en catelles également de style Louis XVI devait être installé. Orné des armoiries vaudoises, il était conçu en forme de tour. Au-dessus d'une frise, une composition en fûts de colonnes antiques sommée d'une urne néoclassique l'aurait couronné (**fig. 72**). Les plans de la nouvelle tribune et de ce poêle sont sans doute également dus à Brugger (292).

En 1911 toujours a lieu une réfection générale des façades et des toitures, alors qu'on installe le chauffage central. La lumière électrique est amenée en 1916.

Durant les années 1920, peu de travaux importants sont à noter : le fumoir est rafraîchi, la salle Perregaux aérée par un nouveau système de ventilation ; on y installe aussi un emplacement pour les journalistes et les sténographes. En revanche, en 1927, une rénovation générale, placée sous l'égide de l'architecte cantonal Edmond Virieux – que l'on sait assez peu sensible à l'aspect historique de l'architecture – va quelque peu modifier l'aspect de la façade d'entrée. En effet, la molasse de cette partie, très détériorée, doit être remplacée sur de nombreux éléments saillants (chambranles, colonnes) ou particulièrement exposés (balustrade, fronton). Dans un premier temps, les travaux sont prévus comme une restauration à

l'identique de l'édifice existant. Pourtant, sans doute pour des raisons financières, les détails sont souvent simplifiés ou modifiés lors de l'exécution (profil des corniches des fenêtres) alors que la balustrade est simplement supprimée. L'état actuel de la façade résulte de ces travaux (**fig. 73**).

En 1934, le poinçon du clocheton est remplacé. On maintient tout de même la grue qui en orne la partie supérieure depuis les années 1870 sans doute – animal dont la signification à cet endroit reste floue (293).

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, l'édifice est rénové à plusieurs reprises (en particulier en 1952), sans que des travaux de grande importance méritent d'être mentionnés. Ce sont surtout les édifices voisins (ancien Tribunal d'appel et Cité-Devant 11) qui font alors l'objet de transformations.

Synthèse

Entre 1850 et nos jours, le bâtiment du Grand Conseil ne subit pas de modifications de grande ampleur. L'extérieur de l'édifice reste pratiquement inchangé, si ce n'est la forme de quelques fenêtres, la couleur des murs et des volets et la suppression de la balustrade qui couronnait la façade d'entrée. L'intérieur a subi des modifications plus sensibles, dont la plupart sont d'un intérêt mineur : les fréquents réaménagements des bureaux au gré des besoins des services n'ont pas engendré de créations artistiques ou artisanales particulièrement remarquables. Seules les transformations de la tribune de la salle des séances (1879 et 1910) et la création du fumoir dans le Péristyle (1910-1911) sont à souligner, car elles ont produit des œuvres originales, voire exceptionnelles. En effet, le décor du fumoir, avec ses marqueteries et sa frise d'entrelacs « celtiques », ne connaît pas de comparaisons dans la région à l'époque. Si ce décor peut évoquer, dans ses grandes lignes, celui de quelques hôtels de la région, traités dans un esprit « sécessionniste » (294), il ne rappelle guère les quelques grandes réalisations décoratives officielles de l'époque (décors du Palais de Rumine). Il est en outre très original, pour ne pas dire osé, dans le contexte du bâtiment de la place du Château. Lorsque l'architecte de ce fumoir (Charles Brugger ?) réalise la nouvelle tribune de la salle du Grand Conseil voisine, il applique avec soin un style néo-Louis XVI académique, pour rendre son unité « historique » à

la salle Perregaux. En comparaison, le décor du fumoir n'en apparaît que plus moderne et plus étonnant.

Les autres aménagements, liés au confort des députés, ne font que suivre l'apparition d'appareils ou de technologies nouvelles : gaz (1879), téléphone (1892) (295), lumière électrique et chauffage central (1916) (296), ventilation (1926, 1934) sont ainsi peu à peu introduits dans l'édifice, sans que sa substance en soit considérablement modifiée. Et lorsqu'en 1916 le système de chauffage est renouvelé, un radiateur avec décor d'esprit Art nouveau, à feuilles d'eau, est installé à l'intérieur du poêle de la salle du Grand Conseil ; ainsi dissimulé, le moyen de chauffage moderne fonctionnait sans « dépareiller » l'esthétique de la salle (297).

Sept projets de reconstruction

Sept projets de reconstruction de la salle du Grand Conseil ou du bâtiment tout entier se succèdent entre 1871 et 1967. Plusieurs d'entre eux se révèlent d'un intérêt majeur du point de vue architectural. Il ne s'agit ici que d'un rapide inventaire de ces projets, dont l'étude individuelle reste en grande partie à mener ; elle se révélera sans aucun doute passionnante. En effet, les discussions qui entourent l'élaboration de ce symbole « matériel » du pouvoir politique donnent un éclairage inédit sur le rapport que la classe politique entretient avec la culture et à l'art.

par Dave Lüthi

Le projet RoCHAT-Braillard

En 1871, le député Louis RoCHAT suggère que l'agrandissement de la salle Perregaux soit étudié par le Conseil d'Etat. Il allègue le manque de place réservée aux députés (par chance, ironise-t-il, la moitié d'entre eux sont absents à chaque séance) et la mauvaise aération de la salle. En effet, comme le note un autre politicien « l'état de cette salle rendrait nécessaire un repos d'une heure au milieu du jour » (298). RoCHAT ajoute :

« L'édifice n'est pas construit pour permettre l'agrandissement de la salle actuelle et il faut songer à en construire une neuve. J'estime, messieurs, qu'il est temps d'aborder carrément la question et si nous n'avons pas le courage de la trancher il faut la poser au peuple vaudois et lui demander : veux-tu agrandir la salle des séances du Grand Conseil ou diminuer la représentation nationale ? [...]. On parle de constructions grandioses pour nos établissements académiques (299) ; ne pourrait-on pas peut-être y aménager une salle et une tribune publique convenables pour les séances des représentants du pays ? » (300).

Bien que son point de vue ne soit pas partagé par la majorité, une commission se forme pour étudier cet agrandissement. Lors de son rapport à l'assemblée, certains députés reprochent à l'entreprise d'être trop onéreuse, ce à quoi Dufour, rapporteur, réplique :

« [...] nous voudrions jeter l'argent par les fenêtres ! Point du tout, messieurs, nous demandons au contraire qu'on le jette dans cette salle » (301).

La motion est renvoyée au Conseil d'Etat qui ne lui donne pas de suite, sinon l'exécution de plans. En effet, les projets de David Braillard (1826-1896), architecte cantonal, non datés, sont sans doute liés à cette motion. Braillard propose une reconstruction partielle, en particulier de la partie située entre le Péristyle et la salle Perregaux, afin d'agrandir la tribune. Un dessin en coupe permet d'apprécier cette nouvelle galerie, portée une paroi lambrissée. Côté salle, elle présente trois arcades en arc surbaissé, sans doute métalliques, qui auraient soutenu le sommier supérieur. A l'extérieur de l'édifice, Braillard prévoit de décorer les angles par de nouvelles chaînes, ornées de tables en relief et sommées de chapiteaux au dessin peu classique. Enfin, un attique aveugle devait dissimuler la base de la toiture (**fig. 74-75**).

Les projets de la fin du XIX^e siècle

Plus de vingt ans passent avant qu'une nouvelle motion, déposée par le député Fauquez, relance l'étude de l'agrandissement de la salle (1895). Fauquez souhaite simplement que chaque parlementaire ait un pupitre, que la presse et les sténographes jouissent de plus de place (302). L'affaire est transmise au Conseil d'Etat, qui transmet quelques informations à ce sujet lors de la session du printemps 1896. Jacques-François Viquerat, conseiller d'Etat en charge du Département de l'industrie et du commerce (duquel dépend alors le Service des bâtiments), explique que des projets ont été demandés à l'architecte Gaspard André (1840-1896). Ce Lyonnais, issu d'une famille d'origine vaudoise, lauréat du concours pour l'édification

du Palais de Rumine (1890), est aussi chargé de la restauration du château Saint-Maire. Il propose alors de déplacer la salle du Grand Conseil sous les combles du château. Cette solution originale ne paraît guère envisageable aux yeux des politiciens (303). En novembre 1896, Fauquez demande d'autres nouvelles du projet. Viquerat explique qu'ensuite du décès d'André, le projet a été confié à Eugène Jost (1865-1946), architecte à Montreux, à qui échoit aussi la restauration du château et l'érection du monument au major Davel. L'architecte soumettra très prochainement des avant-projets au Département (304), avant qu'ils ne passent aux mains de la Commission technique qui surveille les travaux de restauration du château. Les députés doivent ainsi attendre 1898 pour admirer les grandes planches aquarellées de Jost. L'architecte représente d'une part le château, d'autre part la reconstruction du bâtiment du Grand Conseil. Le sujet de la salle du Grand Conseil n'est toutefois plus mis à l'ordre du jour de la Commission après novembre 1897 (305). Le double projet est peu à peu abandonné pour des raisons budgétaires ; seules deux faces du château Saint-Maire seront restaurées entre 1897 et 1900 (306).

Le « dessein » de Jost, très ambitieux, prévoit la reconstruction totale du bâtiment du Grand-Conseil, dont il conserve pourtant l'organisation générale. L'architecture de l'édifice, dite « Renaissance François I^{er} », est prévue pour accompagner la silhouette pittoresque de la Cité, en particulier la haute tour de l'horloge qui répond à la fois à l'Académie et à l'Hôtel de ville de Lausanne (**fig. 76**). Les façades font implicitement référence à des édifices d'un architecte lillois, Louis-Marie Cordonnier, que Jost semble apprécier tout particulièrement. Le Montreusien s'inspire d'ailleurs assez directement de l'Hôtel de ville de Loos-lès-Lille, œuvre de Cordonnier dont il possède des photographies et qui semble avoir servi de modèles à plusieurs architectes de l'époque (307). La salle du Grand Conseil elle-même, traitée avec appareil dans un style néobaroque « Beaux-Arts », est tournée vers l'ouest. Elle est éclairée par une grande verrière zénithale qui met en valeur la composition complexe du plafond à multiples décrochements de corniches et de moulures.

L'architecture de l'édifice signale le siège du Parlement vaudois loin à la ronde. Jost travaille à deux échelles différentes qui se juxtaposent habilement. La tour de l'horloge, sans réelle fonction autre que symbolique, accapare l'attention du spectateur et s'inscrit dans la silhouette animée de la Cité. La façade d'entrée, plus

sobre et solennelle, évoque quelque tribunal romain antique ; ses dimensions et son décor s'accordent bien de son emplacement sur l'Esplanade du Château et de sa fonction de portail officiel. A l'intérieur, la salle des députés est d'une richesse exceptionnelle pour l'époque dans le canton ; elle fait écho aux fastes du Palais de Rumine voisin alors en construction (1898-1900), sans aucun doute l'édifice le plus ambitieux jamais construit par les autorités cantonales jusqu'alors (308).

Le projet d'Eugène Bron

En 1908, vraisemblablement en préliminaire aux travaux de 1910 (création du fumoir), l'architecte cantonal Eugène Bron (1870-1945) soumet un projet de reconstruction partielle, dont ne subsistent que quelques planches aquarellées. Aucune trace écrite relative à ces dessins n'a été retrouvée.

Bron envisage d'une part la reconstruction d'une partie de l'immeuble Cité-Devant 11, d'autre part l'agrandissement de la salle du Grand Conseil et la création de deux petites salles (fumoir et vestiaire) dans la partie occidentale du Péristyle (**fig. 77-78**). Les circulations internes entre le bâtiment du Grand Conseil et l'aile administrative de la Cité-Devant sont complètement reprises. Dans l'axe de l'entrée, derrière la salle des Pas-Perdus, Bron place un large vestibule successivement ouvert sur un couloir transversal qui dessert le bâtiment administratif oriental puis sur un second dégagement qui donne accès à la partie basse de la salle du Grand Conseil. Cette dernière est agrandie à son angle nord-ouest par la suppression de l'ancien vestiaire et par l'avancement de la façade occidentale de quelques mètres, de façon à créer un espace rectangulaire plus vaste. L'architecte cantonal prévoit aussi la création d'une nouvelle tribune portée par de larges arcades en arc surbaissé sans doute métalliques. Le décor pariétal est totalement revu : un ton rouge-bordeaux très solennel habille les nouveaux lambris de la salle, dont les parties basses sont traitées en bois apparent.

Le projet d'Eugène Bron dénote la volonté de régulariser un ensemble d'édifices disparates par des distributions amples et ordonnancées. Un habile jeu tridimensionnel de symétries, mis en valeur par le décor des parois (pilastres, niches) et du plafond (caissons, moulures) fait écho au tracé orthogonal des nouveaux éléments du plan. Comme Jost, Eugène Bron recherche les effets de perspectives et

de transparence ainsi qu'une monumentalité qui, selon les critères de l'époque, répond au programme architectural d'un tel bâtiment. Toutefois, Bron parvient à réduire le coût des travaux par la récupération de la plupart des structures anciennes. Malgré cette économie, le projet ne sera pas exécuté.

Le projet de 1914

Un autre agrandissement de la salle est projeté en 1914, vraisemblablement toujours selon les plans de Bron (309). Un devis détaillé est présenté par le Service des bâtiments, mais la déclaration de la guerre pousse les autorités à renoncer à son exécution. Aucun document graphique n'est conservé.

Le projet de 1951

Durant l'entre-deux-Guerres, aucun projet de reconstruction du bâtiment Perregaux n'est envisagé. Il est vrai que dans les années 1930, malgré la crise économique, le Conseil d'Etat a d'autres visées : il aspire à la reconstruction quasi-totale de la Cité pour en faire un vaste quartier administratif (310). Ce n'est qu'après la seconde Guerre mondiale, alors qu'une nouvelle crise économique suspend les projets ambitieux de l'Etat, que la salle Perregaux redevient un sujet de préoccupation.

En 1951, le Grand Conseil alloue un budget au Conseil d'Etat pour étudier la transformation de la salle. La solution retenue consiste en un agrandissement au nord et à l'ouest qui supprime le vestibule des Pas-Perdus et la tribune publique. Le nouveau volume est prévu pour un hémicycle de sièges. Une tribune latérale serait aménagée pour le public et les journalistes. Le fumoir n'est pas modifié, alors que le Péristyle doit être rendu plus avenant par un nouveau décor et la pose d'un tambour d'entrée. Cette transformation aurait engendré le déménagement des bureaux du Parquet du Grand Conseil, installés en-dessous de la salle dans des conditions peu favorables d'ailleurs (plafonds très bas). L'aménagement des autres bureaux et de la buvette - « sans laquelle par tradition un parlement en pays vinicole ne peut décemment siéger » (311) -, est, nous dit-on, inspiré de l'ancien siège de la Société des Nations à Genève.

Ce projet reste finalement lettre morte : une motion du député Bettens, qui vise à modifier le nombre de parlementaires, bloque l'affaire. En outre, le devis, qui se

monte à 500'000 francs, ne s'accorde guère de l'état des finances cantonales. Le projet de reconstruction est repoussé en deuxième vote et seule la remise en état urgente du bâtiment est acceptée (devisée entre 50'000 et 80'000 francs) (312).

Le projet de Gérard Lador

En 1966, alors que l'extérieur du bâtiment du Grand Conseil est classé Monument Historique, la question de la reconstruction de la salle est relancée. Une commission spéciale, à laquelle participe l'architecte cantonal Jean-Pierre Vouga, se réunit en septembre. Trois solutions sont étudiées : 1° l'amélioration de la salle de réunion, sans que son caractère historique soit altéré (ajout de sièges supplémentaires, de micros dans les travées, de pupitres et de tablettes) ; 2° l'agrandissement de la salle et sa modernisation ; 3° la construction d'une nouvelle salle en un autre lieu. La deuxième solution rallie le plus grand nombre de voix au sein du Grand Conseil, bien qu'elle soit contredite par des remarques relatives à la conservation de l'édifice :

« [...] on nous révèle que cette salle et le bâtiment qui la contient sont l'un des seuls vestiges d'une architecture proprement vaudoise et que toute modification rationnelle et valable du contenu défigurerait irrémédiablement le contenant » (313).

Jean-Pierre Vouga suggère de déplacer la salle des séances dans le nouveau bâtiment administratif de la Riponne, qui est alors projeté, et de réaffecter la salle Perregaux aux réunions des commissions. Le Conseil d'Etat rejette cette idée et demande au Grand Conseil qu'il lui concède le financement nécessaire au réaménagement de la salle Perregaux. Lors d'une séance, les députés accueillent cette proposition par un brouhaha général et le vote donne finalement pouvoir au Conseil d'Etat d'étudier la transformation de la salle *ou* la possibilité de son déménagement... La solution proposée en 1967 par le Service des bâtiments et l'architecte Gérard Lador (314) est une demi-mesure en ce qu'elle ne répond à aucune des solutions envisagées par la commission de 1966 : elle consiste à construire une nouvelle salle sous l'Esplanade du Château. Ce projet est présenté aux députés, mais reste sans suite (**fig. 79-82**).

Lador imagine une salle de plan circulaire ; vaste et confortable, l'auditorium est accessible depuis la Place du Château par une porte percée entre l'escalier de l'Esplanade et l'ancien Tribunal d'appel, ainsi que depuis le bâtiment Perregaux, au moyen d'un escalier qui se branche sur l'ancien Péristyle. Une galerie la dessert,

aménagée par endroits comme une tribune pour les journalistes et le public. La salle est éclairée en deuxième jour au travers de ces tribunes par une « frise » de fenêtres étroites et verticales, percée dans le mur de soutènement de l'Esplanade. Un vestibule spacieux la devance, jouté par une buvette, des WC (pour hommes *et* pour femmes !) ainsi qu'un vestiaire. L'ancien Péristyle doit être redécoré avec des œuvres d'art contemporaines (peintures, sculptures) ; ses vantaux de menuiseries auraient été sacrifiés au profit de portes en verre.

Synthèse

Les nombreux projets d'agrandissement ou de reconstruction de la salle méritent l'attention, car, outre leur qualité intrinsèque, ils prouvent que les interrogations actuelles concernant l'emplacement, les dimensions et l'esthétique de la salle ont été un fréquent souci de l'administration vaudoise et des députés depuis plus d'un siècle. Si l'étude architecturale de la plupart de ces projets est rendue possible par les plans conservés, l'analyse historique et politique du contexte de leur création est plus difficile à cerner. Les querelles partisans qui ont sans doute parfois empêché leur réalisation sont difficiles à retracer dans l'état actuel des connaissances. Les sources disponibles sont en effet très lacunaires : le *Bulletin du Grand Conseil*, procès-verbal des séances des députés, ne donne par exemple généralement que le patronyme des intervenants ; en outre, leur appartenance politique n'est pas précisée. Seule une analyse très approfondie de ce contexte pourrait pourtant permettre une véritable mise en relief de ces projets dans l'« ambiance » politique du moment.

Cependant, l'étude de ces projets permet de dégager deux constantes. D'une part, la volonté de conserver le bâtiment Perregaux est évidente. S'il est difficile de voir dans cette « sauvegarde » une reconnaissance de sa valeur patrimoniale avant le milieu du XX^e siècle, il est indéniable que l'édifice présente au moins une valeur symbolique aux yeux de ces occupants – ce dont chacun n'est pas forcément conscient –, valeur dont l'architecture est la traduction matérielle. Ainsi, sans être nécessairement particulièrement amateurs d'architecture néoclassique, les députés qui se succèdent depuis deux siècles sur les bancs de l'hémicycle du Parlement paraissent sensibles à l'image de la bâtisse. D'autre part, l'attachement des députés pour la Cité est également à souligner. Lorsque l'architecte cantonal Jean-Pierre Vouga propose en 1966 de déplacer le Parlement à la Place de la Riponne, quelques dizaines de

mètres plus bas, le projet est vite délaissé, perçu comme irrecevable. Le projet lauréat du concours d'architecture de 1997 (Jean-Baptiste Ferrari, Bernard Gachet et Patrick Mestelan, architectes), qui préservait le bâtiment Perregaux tout en maintenant l'assemblée en la Cité, traduisait clairement ce double désir.